



Modalités de campagne FFFD 2024

Votées au Comité Directeur FFFD du 2 juillet 2024

- **Extrait règlement intérieur FFFD (article 21)**

21.5 Modalités de campagne

Le Comité directeur précise en amont de la période électorale les modalités de campagne pour chaque candidat, notamment concernant :

- les moyens de communication fédéraux ;
- les moyens matériels et financiers mis à disposition ;
- les moyens humains, dont l'accompagnement salarial ;
- l'accès aux données et informations fédérales.

Les modalités de campagne doivent être identiques pour tous les candidats ou listes candidates à une même élection.

- **Modalités de campagne et Conseil de surveillance des opérations électorales (CSOE)**

- **Contact :**

❖ *csoe@ff-flyingdisc.fr*

- **les moyens de communication fédéraux :**

- ❖ *1 mail envoyé par le CSOE – Texte brut + 1 pièce jointe en PDF*
- ❖ *1 article dans la newsletter+lien vers liste-programme-profession de foi (taille de texte à définir+ tirage au sort pour ordre de parution)*
- ❖ *Sur le site FFFD – création onglet AG électorale comprenant Liste+Programme+Profession de foi+réponses CSOE publique aux questions posées par les têtes de liste uniquement.*

- **les moyens matériels et financiers mis à disposition ;**

- ❖ *Enveloppe de 1000 EUR maximum liée aux dépenses de campagne dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie par le comité directeur.*
- ❖ *L'enveloppe est activable si la liste est validée, présentée officiellement par le CSOE et comporte un programme*
- ❖ *Période allant jusqu'au jour de l'assemblée électorale incluse*
- ❖ *Remboursement sur présentation obligatoire de justificatifs de dépenses liées à la campagne*

- **les moyens humains, dont l'accompagnement salarial ;**

- ❖ *En rapport avec les moyens de communication*
- ❖ *En rapport avec les moyens financiers*
- ❖ *En relation avec le CSOE*

- **l'accès aux données et informations fédérales.**

- ❖ *Accès aux informations de campagne auprès du CSOE*
- ❖ *Accès aux données sous réserve de validation des demandes par le CSOE (demande à faire auprès du CSOE)*
- ❖ *Réponses du CSOE exclusivement et publiques sur l'onglet dédié sur le site FFFD aux questions et demandes des têtes de liste uniquement*